



DEPUIS PLUSIEURS MOIS, FLEURISSENT SUR LE MARCHÉ DE LA RÉNOVATION GLOBALE EN MAISON INDIVIDUELLE DES OFFRES DE RÉNOVATION GLOBALE À 1 € GRÂCE UN DEVIS UNIQUE AVEC UNE PRIME CEE EN DÉDUCTION PERMETTANT D’AFFICHER UN RESTE À CHARGE DE 1 €.

DE QUOI ON PARLE ?

RÉNOVATION GLOBALE DES MAISONS INDIVIDUELLES À 1€

TOUTE ENTREPRISE A LE DROIT D’ÉTABLIR DES DEVIS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À 1€ LORSQUE :

L'aide MaPrimerénov' (ANAH) n'est pas mobilisée (ex : mobilisation des aides CEE exclusivement, ce qui est le cas pour les devis de rénovation globale à 1 €) ;

Il y a un cumul d'aides nationales (CEE + MaPrimerénov' avec reste à charge de 10%) et locales (régionales et/ou départementales...) pouvant diminuer le reste à charge jusqu'à 1 €.

 Ces offres à 1€ sont donc bien légales.

COMMENT ÇA MARCHE ?

GRÂCE À L'OPÉRATION COUP DE POUCE « RÉNOVATION PERFORMANTE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE, LES TRAVAUX RESPECTANT LES DISPOSITIONS DE LA FICHE BAR-TH-164 ET RÉPONDANT AUX EXIGENCES CUMULATIVES SUIVANTES PEUVENT BÉNÉFICIER D'UNE PRIME CEE.

LES TRAVAUX COMPORTENT AU MOINS UN GESTE D'ISOLATION PARMIS LES 3 CATÉGORIES SUIVANTES :

Travaux d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique en toiture-terrasse ou en rampant de toiture et couvrant au moins 75 % de la surface totale des toitures.

Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant sur l'extérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur.

Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage ouvert.

LES TRAVAUX PERMETTENT D'ATTEINDRE UNE BAISSÉ DE CONSOMMATION CONVENTIONNELLE ANNUELLE EN ÉNERGIE PRIMAIRE D'AU MOINS 55 % SUR :

Les usages chauffage.

Le refroidissement.

La production d'eau chaude sanitaire (audit énergétique préalable obligatoire).

LES CHANGEMENTS D'ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE NE DOIVENT CONDUIRE, HORS RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR :

Ni à l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire consommant majoritairement du charbon, du fioul ou du gaz.

Ni à une hausse des émissions de gaz à effet de serre.

 LES VALEURS MINIMALES DES PRIMES CEE ASSOCIÉES À CE COUP DE POUCE SONT CALCULÉES DE LA MANIÈRE SUIVANTE EN FONCTION DES REVENUS DES MÉNAGES :

POUR LES BÂTIMENTS DONT LA CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE PRIMAIRE APRÈS TRAVAUX EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KWH/M² :


350 € / MWh de consommation conventionnelle annuelle d'énergie finale économisée de la maison rénovée, pour les MÉNAGES MODESTES.


300 € / MWh de consommation conventionnelle annuelle d'énergie finale économisée de la maison rénovée, pour les AUTRES MÉNAGES.

POUR LES AUTRES BÂTIMENTS :

250 € / MWh de consommation conventionnelle annuelle d'énergie finale économisée de la maison rénovée, pour les MÉNAGES MODESTES.

200 € / MWh de consommation conventionnelle annuelle d'énergie finale économisée de la maison rénovée, pour les AUTRES MÉNAGES.

 Ces offres financières ne sont pas cumulables avec les autres incitations mises en place dans le cadre du dispositif des CEE, et en particulier avec les aides de l'ANAH valorisant les CEE des travaux subventionnés.

 Un arrêté du 27 juin 2023 est venu modifier ce Coup de pouce en écrêtant pour les devis signés à compter du 1^{er} août 2023 le volume de CEE délivré en retenant le critère le plus contraignant entre :
un seuil global de 3.850 MWhc, ce qui correspond à 25 000 € de prime (valorisation à 6,50 € / MWhc).
un seuil de 23,1 MWhc / m² de surface habitable, soit 150 € / m².



GRÂCE AU COUP DE POUCE CEE DÉDIÉ À LA RÉNOVATION GLOBALE DES LOGEMENTS, IL EST DONC POSSIBLE DE PORTER DES OFFRES RÉDUISANT LE RESTE À CHARGE À 1 € EN RESPECTANT LES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.

Pour autant, la plupart des devis remontés par le réseau CAPEB font l'objet de faisceaux d'indices qui prouvent que nous sommes face à des structures peu scrupuleuses

La CAPEB constate :

des irrégularités d'ordre administratif (absence de visite technique préalable, invalidité des qualifications RGE correspondantes...),

la qualité de réalisation des audits énergétiques est régulièrement remise en cause (surévaluation de la superficie du logement, indépendance de l'auditeur...) dans l'objectif de gonfler artificiellement le volume des primes CEE accordées.

Ut anim volupta tiust, acesequis qui reperunt magnatiosant pos volorerovite voluptur, aut optatus cimusae nis explabo rerit, totatur suntur anti as asin eaqui dolo conseribus simpore mporepe rspiet pro quo cum ipsanda estiam, veritiam site quatius rehenditin plique vit eum qui reri rem quia ditiaectum eum, simi, sim facculpa consequi te ma voluptatis non porporem volorere nobitate latur, quiati con et et aut ad que cor autassum qui ducius dolorenis evelliquis a quibus at.

Nustrumquiae remporporia sit quibustiaest faccust, omnimodipit, simodis nita voluptatesti sim estiis volupti odi blaut ea dus rati odi blabor ressi si sum nonem facit ut quia dolore liae. Namus, simus.

Orehendam quiam, quiaspid escimin ulluptat derita quias moluptae natus ex enis dolo dolore, serum facilique mosapero

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.